

Préambule au CSEC du 3 juillet 2019

Pour un dialogue social « de très haut niveau^(*) »

Hauts risques potentiels

Le cycle de négociations prévu par l'accord cadre du 9 mai 2019 doit s'engager sans tarder, tant sur la déclinaison des projets stratégiques que sur la GPEC de progrès. Il en va de la crédibilité de la direction dans la situation extrêmement tendue que connaît l'entreprise dans de nombreux secteurs où les effets de la réorganisation se font durement ressentir.

Au Siège, avec la suppression du Soir 3, une émission emblématique du service public reléguée sur le Canal 27 où elle n'aura aucune chance de retrouver son public. Les incertitudes sur le plan de charge des plateaux et régies après la décision de remplacer les émissions matinales de France 2 par de la rediffusion et de transférer la production déléguée de Télé Matin à FrancetvStudio.

Dans le réseau régional de France 3, avec l'angoisse des personnels de l'Antenne de Paris Ile de France dont le collectif devrait être dissout au sein des différentes directions du Siège. Avec les lancinantes interrogations des antennes dont l'objectif de triplement des programmes régionaux ne peut se résumer à de la radio filmée.

Dans les Outre-mer où l'objectif des chaînes de plein exercice n'a jamais vraiment trouvé à s'incarner, où le projet numérique est toujours en attente, et où la suppression de France Ô laisse les personnels de Malakoff dans une incertitude avérée.

Sans oublier les salariés des moyens internes de fabrication dont le vécu dans le cadre de la réorganisation apparaît de plus

en plus alarmant. Le climat social s'est profondément dégradé à la Fabrique, tant au Siège qu'en région. Le non comblement des postes, les arrêts maladie, les démissions se succèdent, créant une situation d'instabilité alarmante avec la réorganisation en cours et les conditions de mobilité (l'abandon du forfait).

Partout dans l'entreprise, où le risque d'un management toxique et violent, sous des formes parfois inédites, à l'instar de ce « boy's club » révélé à la rédaction de franceinfo numérique, n'est pas écarté...

Appliquer l'accord du 9 mai 2019

La signature, le 9 mai 2019, de l'accord cadre sur le déploiement du projet d'entreprise est un élément structurant pour le dialogue social à France Télévisions. Il vise à encadrer de façon négociée les multiples projets qui vont être engagés par l'entreprise.

Pour chaque projet, il faudra aborder les conséquences sur l'organisation du travail, les métiers et le niveau de l'emploi. L'enjeu est une articulation entre le projet éditorial, l'évolution de pratiques professionnelles et les ressources nécessaires. C'est cette équation complexe qu'il faudra réussir. C'est le sens de la GPEC dite de progrès qui a pris place au cœur de l'accord. A défaut, aucune évolution maîtrisée des métiers ne pourra se faire.

(*) Cf. Préambule de l'Accord Cadre du 9 mai 2019 (lignes 184-185)

Ce mécanisme nécessite de négocier une méthode de travail. La CGT y est prête et fait des propositions en ce sens. Comment comprendre l'attentisme de la direction alors qu'il y a urgence à encadrer le déploiement des projets ? D'autant plus que dès la fin septembre les départs de salariés vont commencer et qu'ils pourraient atteindre 300 ou 400 d'ici fin 2019.

Chacun doit en être conscient. Faute d'accords négociés sur les organisations du travail à partir d'expérimentations, les postes laissés vacants par les départs devront être immédiatement remplacés afin de maintenir la capacité des équipes à assurer leurs missions. Nous y veillerons.

Nous déplorons que malgré notre demande, les 6 projets stratégiques de la direction ne soient pas à l'ordre du jour de ce CSEC. La direction ne serait donc pas prête à en débattre ? Aurait-elle remisé ses ambitions de transformation ? N'aurait-il plus de projet ? Imagine-t-elle revenir à l'esprit de la RCC bête et méchante de fin avril, celle qu'aucune organisation syndicale n'a validé ? Ce serait un pari bien risqué pour l'entreprise.

Un dialogue social incontournable

Pour toutes ces raisons, la direction doit relire avec attention le texte qu'elle a signé le 9 mai dernier pour se (nous) donner les moyens d'en respecter les termes. Cela passe aussi par une discussion sur les moyens consentis pour faire vivre un haut niveau de dialogue social à France Télévisions.

L'épuisement syndical qu'avait repéré Henri Vacquin en 2015 est porté à son comble en ce moment. Il est impératif de tirer un bilan objectif du fonctionnement de nos nouvelles instances, six mois après leur mise en place. Mandatés et élus en CSE, instances de proximité, CSSCT, nous devons pouvoir avoir les moyens d'assurer nos missions.

Alors, comme l'indique dans son préambule l'Accord du 9 mai 2019, réaffirmons que le dialogue social est incontournable et doit être de très haut niveau pour réussir l'ensemble des évolutions nécessaires. Nous attendons le calendrier avec impatience.

Paris, le 3 juillet 2019